

Avenant n°1 au RÉGLEMENT DU PLAN D'ÉPARGNE DE GROUPE INTERNATIONAL DU PERSONNEL DU GROUPE AIR LIQUIDE du 22 juillet 2005

PRÉAMBULE

Il est rappelé qu'un Plan d'Épargne Étranger de Groupe a été établi en date du 22 juillet 2005 dans la lignée du Plan d'Épargne de Groupe France à l'initiative de la société L'AIR LIQUIDE S.A. (ci-après désignée la « Société »), afin de permettre aux salariés des filiales étrangères du Groupe AIR LIQUIDE de souscrire aux augmentations de capital qui sont réservées aux salariés du groupe AIR LIQUIDE (articles L. 3332-1 et suivants du Code du travail français).

À l'occasion du présent avenant, le Plan d'Épargne Étranger de Groupe change de dénomination pour s'intituler désormais Plan d'Épargne de Groupe International.

À compter de sa signature, le présent règlement constituera le Plan d'Épargne de Groupe International du Groupe AIR LIQUIDE (ci-après le « PEGI » ou le « Plan »).

ARTICLE I - OBJET ET CADRE JURIDIQUE

Le présent PEGI a pour objet d'offrir la possibilité aux salariés des sociétés étrangères du groupe AIR LIQUIDE de devenir, avec l'aide de leur entreprise actionnaires de la Société.

Il est institué pour la mise en place des augmentations de capital réservées aux salariés, autorisées par l'assemblée générale extraordinaire de la Société et dont les modalités particulières seront arrêtées par le Conseil d'administration de la Société ou le directeur général sur délégation.

ARTICLE II - PÉRIMÈTRE DU PEGI

L'adhésion au Plan est ouverte aux sociétés du Groupe AIR LIQUIDE dont le siège social est situé hors de France, détenues, directement ou indirectement, à plus de 50 % de leur capital social ou de leurs droits de vote par la société L'AIR LIQUIDE S.A. Les sociétés dont L'AIR LIQUIDE S.A. détient directement ou indirectement, de 40 % à 50 % du capital social ou des droits de vote pourront être admises, au cas par cas, à adhérer au Plan sur décision de la société L'AIR LIQUIDE S.A. en considération de l'intérêt stratégique que présenterait cette adhésion pour le Groupe.

L'adhésion au Plan par une société du Groupe remplissant les critères précités (ci-après la ou les « Société(s) Adhérente(s) ») est possible à tout moment. L'adhésion vaut acceptation expresse de l'ensemble des dispositions du règlement du Plan et emporte l'acceptation de ladite adhésion par les entreprises déjà adhérentes. Toute entreprise adhérente peut dénoncer son adhésion dans les conditions prévues à l'article III du présent règlement.

Chaque société qui adhère au présent PEGI doit veiller au respect de la législation qui lui est applicable pendant la durée de son adhésion, et notamment de l'obtention de toute autorisation requise auprès des autorités compétentes (notamment les autorités boursières, administratives, fiscales et le contrôle des changes).

Une Société Adhérente qui sort du périmètre du Groupe au sens du présent article, cessera de plein droit d'être adhérente du Plan à la date de sortie du périmètre. Les salariés de cette entreprise ne pourront plus effectuer de versements à compter de cette date. Ils devront conserver au sein du Plan jusqu'au terme de la période d'indisponibilité les avoirs détenus, étant précisé que la sortie du périmètre du Groupe de la Société Adhérente n'est pas constitutive pour les salariés de cette société d'un cas de sortie anticipée au sens de l'article IX du Plan.

La liste des sociétés adhérentes figure en Annexe 1 et sera mise à jour annuellement.

jc

ARTICLE III – DURÉE, DÉNONCIATION ET RÉVISION DU PEGI

Le présent PEGI est conclu pour une durée indéterminée.

Une Société Adhérente peut quitter à tout moment le PEGI en dénonçant son adhésion. La décision de dénonciation prendra effet un (1) mois après sa notification à la société L'AIR LIQUIDE S.A.

Chaque Société Adhérente devra adopter l'avenant de révision pour que celui-ci puisse lui être applicable.

ARTICLE IV - BÉNÉFICIAIRES

Toute personne ayant la qualité de **salarié** des Sociétés Adhérentes peut adhérer au PEGI à condition de compter trois mois d'ancienneté au sein du groupe AIR LIQUIDE (ci-après « Bénéficiaire »). Dans le cadre d'une opération d'actionnariat salarié par augmentation de capital ou cession d'actions, les trois mois d'ancienneté précités sont appréciés au dernier jour de la période de souscription.

Pour les Sociétés Adhérentes dont l'effectif habituel comprend au moins un et au plus cent salariés, les dirigeants dont les fonctions sont assimilables à celles des présidents, directeurs généraux, gérants ou membres du directoire au sens du droit français, peuvent également participer au Plan.

La participation d'un salarié au PEGI est totalement facultative et volontaire.

ARTICLE V - SOURCES D'ALIMENTATION DU PEGI

Le présent PEGI est alimenté par :

- les versements volontaires des salariés participants ;
- les versements complémentaires éventuels effectués, au titre de l'abondement, par les Sociétés Adhérentes.

Les Bénéficiaires bénéficient de l'aide de leur employeur par la prise en charge de frais inhérents au fonctionnement du Plan dans les conditions définies à l'article VI du présent Plan.

V.1 Limites de versement :

Le montant total des versements volontaires effectués annuellement par chaque Bénéficiaire dans le PEGI, ne peut excéder le quart de sa rémunération annuelle brute.

La rémunération à prendre en compte par chaque Bénéficiaire afin de déterminer sa capacité de versement dans le Plan est le total de la rémunération annuelle brute à laquelle il peut prétendre en début d'année civile en fonction de son contrat de travail et des conventions et accords collectifs applicables, sous réserve d'un ajustement à la hausse en cas de changement constaté en cours d'année.

V.2 Versements minimum :

Le montant minimum de versements volontaires des salariés sera porté à la connaissance des intéressés préalablement à l'ouverture de la souscription à une augmentation de capital.

ARTICLE VI – AIDE MINIMUM DE L'ENTREPRISE

Les frais afférents aux prestations de tenue des comptes des Bénéficiaires sont pris en charge par l'employeur, dans les limites détaillées en Annexe 2. Pour les Bénéficiaires ayant quitté leur employeur (y compris les retraités et préretraités), et sauf cas de mutation au sein du Groupe, cette prise en charge par l'employeur cesse un an après l'expiration du délai d'indisponibilité applicable aux avoirs considérés (article IX). Ces frais incombent dès lors aux anciens salariés concernés.

Lorsque les avoirs des Bénéficiaires sont placés dans un Fonds Commun de Placement d'Entreprise (ci-après « FCPE ») (article VII ci-après), les frais de gestion y afférents non visés à l'Annexe 2 sont pris en charge dans les conditions décrites dans l' règlement de FCPE (voir notice d'information en Annexe 3 au présent Plan).

Les frais de tenue de compte sont à la charge de chaque Société Adhérente (y compris après la perte de cette qualité) en fonction du nombre de ses salariés ou anciens salariés porteurs de parts. Les frais de gestion du FCPE du Plan sont, le cas échéant, à la charge de chaque Société Adhérente en proportion du nombre de parts de FCPE détenu par ses salariés ou anciens salariés.

ARTICLE VII - EMPLOI DES SOMMES VERSÉES AU PEGI

Les sommes versées au Plan en application de l'article V ci-dessus seront affectées immédiatement et en totalité au paiement des actions de la Société souscrites à l'occasion de l'augmentation de capital correspondante.

Dès l'établissement de la liste définitive des souscripteurs et du nombre d'actions souscrit par chacun d'eux à l'occasion d'une augmentation de capital, les actions de la société L'AIR LIQUIDE S.A. seront inscrites sous la forme nominative pure à un compte ouvert au nom du souscripteur dans les registres de la Société.

Chaque souscripteur recevra une attestation d'inscription en compte indiquant le nombre d'actions nominatives ainsi inscrites à son compte.

Lors de l'augmentation de capital de 2005, les salariés de certaines Sociétés Adhérentes avaient la possibilité de souscrire à l'augmentation de capital via un FCPE investi en actions de la Société L'AIR LIQUIDE S.A. Ledit FCPE n'est désormais plus ouvert aux versements des Bénéficiaires.

L'Annexe 3 contient la liste des supports de placement existant au sein du Plan, mise à jour au plus tard à la date où ces supports de placement sont accessibles aux Bénéficiaires. Elle précise, conformément aux dispositions légales, les critères de choix entre ces différents supports et en particulier le degré de risque et l'horizon de placement recommandé.

JC

ARTICLE VIII – AFFECTATION DES REVENUS ATTACHÉS AUX AVOIRS DÉTENUS DANS LE PLAN

Les dividendes attachés aux actions AIR LIQUIDE détenues directement par les Bénéficiaires sous la forme nominative seront versés directement aux Bénéficiaires.

Les revenus des titres détenus par l'intermédiaire d'un FCPE sont soit réinvestis par le FCPE soit distribués aux Bénéficiaires selon ce qui est prévu à cet effet par le règlement du FCPE.

ARTICLE IX – DÉLAI D'INDISPOSIBILITÉ

Conformément aux dispositions de l'article L. 3332-25 du Code du travail français, les avoirs détenus au sein du Plan sont, sauf exceptions précisées ci-dessous, indisponibles pour une période de cinq ans à compter de la date d'inscription en compte des actions.

Il pourra être mis fin à la période d'indisponibilité de cinq ans précitée dans des cas prévus par la législation. À ce jour, ces cas sont les suivants:

1. mariage de l'intéressé ou conclusion d'un pacte civil de solidarité par l'intéressé ;
2. naissance, ou arrivée au foyer d'un enfant en vue de son adoption dès lors que le foyer compte déjà au moins deux enfants à sa charge ;
3. divorce, séparation ou dissolution d'un pacte civil de solidarité lorsqu'ils sont assortis d'un jugement prévoyant la résidence habituelle unique ou partagée d'au moins un enfant au domicile de l'intéressé ;
4. invalidité du salarié, de ses enfants, de son conjoint ou de la personne qui lui est liée par un pacte civil de solidarité appréciée au sens des 2° et 3° de l'article L. 341-4 du Code de la Sécurité Sociale français ou reconnue selon la réglementation en vigueur, ou son équivalent en droit local ;
5. décès du salarié, de son conjoint ou de la personne liée au bénéficiaire par un pacte civil de solidarité ;
6. cessation du contrat de travail ;
7. affectation des sommes épargnées à la création ou reprise, par le salarié, ses enfants, par son conjoint ou la personne liée au bénéficiaire par un pacte civil de solidarité, d'une entreprise industrielle, commerciale, artisanale ou agricole soit à titre individuel soit sous la forme d'une Société, dans les conditions prévues par la loi ;
8. affectation des sommes épargnées à l'acquisition ou agrandissement de la résidence principale comportant création de surface habitable nouvelle dans les conditions prévues par la loi française ou son équivalent en droit local ;
9. situation de surendettement du salarié définie à l'article L. 331-2 du Code de la consommation français ou son équivalent en droit local.

La décision de sortie du Plan appartient aux seuls salariés bénéficiaires ou à leurs ayants droit.

La demande du Bénéficiaire doit être présentée dans un délai de six mois à compter de la survenance du fait génératrice sauf dans les cas de cessation du contrat de travail, décès du conjoint ou de la personne liée au bénéficiaire par un pacte civil de solidarité, invalidité et surendettement où elle peut intervenir à tout moment. La levée anticipée de l'indisponibilité intervient sous forme d'un versement unique qui porte, au choix du Bénéficiaire, sur tout ou partie des droits susceptibles d'être débloqués.

ARTICLE X – BÉNÉFICIAIRE AYANT QUITTÉ LA SOCIÉTÉ ADHÉRENTE

Sauf cas de mutation intra-Groupe (qui n'est pas assimilée à une cessation du contrat de travail au sens du 6 de l'article IX) lorsqu'un Bénéficiaire quitte définitivement la Société Adhérente qui l'emploie, ses avoirs sont, au gré de l'intéressé, soit liquidés, soit maintenus dans le Plan.

Lorsqu'un salarié quitte sa société, il lui est remis un état récapitulatif indiquant, notamment, l'identification du salarié, la description de ses avoirs avec l'indication des dates auxquelles ils sont disponibles.

Le salarié devra indiquer l'adresse à laquelle devront lui être adressées toutes les sommes qui lui sont dues. Le salarié devra tenir le service actionnaires de la Société informé de tout changement d'adresse.

En cas de changement d'adresse, il appartient au Bénéficiaire d'en aviser le service actionnaires en temps utile.

ARTICLE XI – INFORMATION DES BÉNÉFICIAIRES

Le présent Plan, ses avenants locaux le cas échéant et toute modification qui leur seraient apportées ultérieurement seront mis à la disposition des Bénéficiaires directement sur le site intranet et, en cas d'impossibilité d'accès intranet, seront disponibles auprès du département Ressources Humaines de chaque Société Adhérente.

Lors de chaque versement dans le Plan, le Bénéficiaire recevra un relevé nominatif précisant notamment le nombre d'actions AIR LIQUIDE, leur date d'acquisition et la date à partir de laquelle ces avoirs seront disponibles, ainsi que le montant total d'acquisition.

En outre, il reçoit chaque année au moins un relevé de la situation de son compte individuel.

ARTICLE XII – DISPOSITIONS LOCALES SPÉCIFIQUES

À l'occasion des opérations d'augmentation de capital réservée aux salariés des Sociétés Adhérentes, un avenant au présent PEGI, applicable pour un pays déterminé, pourra être adopté pour tenir compte des contraintes



légales et/ou réglementaires et/ou fiscales du pays concerné. L'avenant ainsi adopté pourra déroger à certaines dispositions du PEGI, en particulier s'agissant des cas de déblocage anticipé dans le pays considéré.

ARTICLE XIII - LITIGES

Avant d'avoir recours aux procédures prévues par la réglementation en vigueur, l'entreprise s'efforcera de résoudre en son sein, les litiges afférents à l'application du présent PEGI. À défaut, la juridiction compétente sera saisie.

Le présent PEGI est soumis aux dispositions de droit français. Les éventuels avenants au PEGI seront mis en œuvre et le cas échéant interprétés conformément aux dispositions de droit local qui les auront rendues nécessaires.

ARTICLE XIV - LANGUE

Il est expressément convenu que la version française du présent règlement prévaut sur toute traduction qui en est faite.

Fait à Paris, le 1^{er} Août 2008.

ANNEXES

ANNEXE 1 - Liste des filiales étrangères du groupe L'AIR LIQUIDE adhérentes au PEGI

ANNEXE 2 - Nature des prestations et frais pris en charge

ANNEXE 3 - Liste des supports de placement

ANNEXE 4 – Mise à jour du règlement du Plan

Pour copie certifié conforme
Paris, le 16 septembre 2025



Jeremie Créange-Salvadori

Annexe 1 - List of the subsidiaries members of the 2025 International Group Purchase Plan / Liste des filiales France adhérents au PEG et des filiales étrangers adhérentes au PEGI

Entity Country	Entity Company name	Entity Country	Entity Company name
ARGENTINA	ARGEN AIR LIQUIDE ARGENTINA S.A. AR10198	GERMANY	AIR LIQUIDE ADVANCED TECHNOLOGIES GMBH DE10736
ARGENTINA	ALABS AIR LIQUIDE AMERICAS BUSINESS SERVICES S.R.L AR11720	GERMANY	AIR LIQUIDE CO2 EUROPE GMBH DE10737
AUSTRALIA	AIR LIQUIDE AUSTRALIA LIMITED AU10016	GERMANY	AIR LIQUIDE DEUTSCHLAND GMBH DE10008
AUSTRALIA	AIR LIQUIDE AUSTRALIA SOLUTIONS PTY LTD AU10600	GERMANY	AIR LIQUIDE ELECTRONICS GMBH DE10743
AUSTRALIA	AIR LIQUIDE HEALTHCARE PTY LIMITED AU10489	GERMANY	AIR LIQUIDE FORSCHUNG UND ENTWICKLUNG GMBH DE10738
AUSTRIA	AIR LIQUIDE AUSTRIA GMBH AT10018	GERMANY	AIR LIQUIDE GLOBAL E&C SOLUTIONS GERMANY GMBH DE10297
AUSTRIA	VITALAIRE AUSTRIA GMBH	GERMANY	AIR LIQUIDE INDUSTRIEGASE GMBH & CO. KG DE10009
BELGIUM	AIR LIQUIDE INDUSTRIES BELGIUM BE10029	GERMANY	AIR LIQUIDE MEDICAL GMBH DE10749
BELGIUM	AIR LIQUIDE LARGE INDUSTRY BE10030	GERMANY	BIOKRYO GMBH DE11580
BELGIUM	Air Liquide Medical SA BE10805	GERMANY	BRÜNING GMBH DE11770
BELGIUM	L'AIR LIQUIDE BELGE BE10207	GERMANY	IC HOME 24 GMBH DE10834
BELGIUM	SOCIÉTÉ EUROPÉENNE DE GESTION DE L'ENERGIE (SEGE) BE10818	GERMANY	KRYTEM - Kryotechnische + medizinische Systems DE11845
BELGIUM	AIR LIQUIDE HOMECARE BELGIUM SRL	GERMANY	OMT GMBH & CO. KG OPTIMAL MEDICAL THERAPIES DE11172
BOTSWANA	AIR LIQUIDE BOTSWANA (PTY) LTD	GERMANY	SEPPIC GMBH DE10435
BRAZIL	AIR LIQUIDE BRASIL LTDA. BR10037	GERMANY	VITALAIRE GMBH DE10838
BRAZIL	AIR LIQUIDE MEDICAL SYSTEM DO BRASIL TDA. BR10842	GERMANY	ZSL - ZENTRALES SCHLAFABOR - DIENSTLEISTUNGS GMBH DE10839
BRAZIL	ARLIQUIDO COMERCIAL LTDA. BR10036	GERMANY	ZUTHER & HAUTMANN GMBH & CO. KG DE10840
BRAZIL	OXICAP INDÚSTRIA DE GASES LTDA. BR10845	GERMANY	AIR LIQUIDE MARITIME SAS EPE BRANCH
BRAZIL	SEPPIC BRASIL EQCI LTDA BR10433	HONG KONG, CHINA	CELKI INTERNATIONAL LIMITED HK10385
BRUNEI DARUSSALAM	BRUNEI OXYGEN SDN BHD BN10442	HONG KONG, CHINA	CELKI OXYGEN (HONG KONG) LIMITED HK10387
BULGARIA	AIR LIQUIDE BULGARIA EOOD BG10755	INDIA	AIR LIQUIDE INDIA SPECIALITY GASES PVT. LTD. IN11837
CANADA	AIR LIQUIDE CANADA INC. CA10382	INDIA	AIR LIQUIDE GLOBAL E&C SOLUTIONS INDIA PRIVATE LIMITED. IN10360
CANADA	AIR LIQUIDE GLOBAL E&C SOLUTIONS CANADA LP CA10384	INDIA	AIR LIQUIDE INDIA HOLDING PVT. LTD. IN10152
CANADA	ALIZENT CANADA INC CA11264	INDIA	AIR LIQUIDE MEDICAL SYSTEMS PVT LTD IN10496
CANADA	GOTTSCHALK HEALTH SERVICES INC. CA11547	INDIA	AIR LIQUIDE NORTH INDIA PVT. LTD. IN10153
CANADA	RED-D-ARC LIMITED CA11340	INDIA	CRYOLOR ASIA PACIFIC PRIVATE LIMITED IN10803
CANADA	VITALAIRE CANADA INC. CA10894	INDIA	SEPPIC SPECIALITY INGREDIENTS PVT LTD IN11671
CHILE	AIR LIQUIDE CHILE S.A. CL10203	INDONESIA	PT AIR LIQUIDE INDONESIA ID10440
CHINA	AIR LIQUIDE (JIANGYIN) GASES CO., LTD.	INDONESIA	PT AIR LIQUIDE INDONESIA TEKNOLOGI ID11416
CHINA	JURONG KANGTAI SPECIALITY GASES CO., LTD. CN11760	INDONESIA	PT ALIZENT TECHNOLOGIES INDONESIA ID11633
CHINA	NANJING FANGYE PHARMACEUTICAL CO., LTD. CN11758	INDONESIA	PT. SOXAL BATAMINDO INDUSTRIAL GASES ID10447
CHINA	NANJING TONGGUANG SPECIAL GAS CO. LTD. CN11753	IRELAND	AIR LIQUIDE HEALTHCARE IRELAND LIMITED IE11250
CHINA	TIANJI HUANYU GAS CO., LTD. CN11729	ITALY	AIR LIQUIDE ITALIA GAS E SERVICI S.R.L. IT10654
CHINA	FOSHAN ZHIAN TRANSPORTATION CO., LTD.	ITALY	AIR LIQUIDE ITALIA GAS E SERVICI S.R.L. IT10655
CHINA	NANJING TIANZE GAS CO., LTD.	ITALY	AIR GAS TOSCANA SRL IT11715
CHINA	HANGZHOU BEST GAS CO., LTD.	ITALY	AIR LIQUIDE BIOMETANO SRL IT11587
CHINA	AIR LIQUIDE BESTPATH (TIANJIN) HYDROGEN ENERGY CO., LTD.	ITALY	AIR LIQUIDE ITALIA S.P.A. IT10636
CHINA	AIR LIQUIDE (YANTAI) INDUSTRIAL GASES CO., LTD.	ITALY	AIR LIQUIDE MEDICAL SYSTEMS S.R.L. IT10656
CHINA	AIR LIQUIDE (DONGGUAN) GAS CO., LTD.	ITALY	AIR LIQUIDE SANITA' SERVICE S.P.A IT10657
CHINA	AIR LIQUIDE (CHANGSHU) GAS CO., LTD. CN11566	ITALY	ARGAS NORDEST S.R.L. IT11650
CHINA	AIR LIQUIDE (BEIJING) CO., LTD. CN10040	ITALY	ARCOGAS ITALIA S.R.L. IT10658
CHINA	AIR LIQUIDE (BEIJING) INDUSTRIAL GASES CO., LTD. CN10346	ITALY	ARON S.R.L. IT11677
CHINA	AIR LIQUIDE (CANGZHOU) CO., LTD. CN10341	ITALY	GASMARINE S.R.L. IT11549
CHINA	AIR LIQUIDE (CHANGSHU) CO., LTD. CN10342	ITALY	HAINEK S.R.L. IT11458
CHINA	AIR LIQUIDE (CHENGDU) CO., LTD. CN10345	ITALY	MANGILI MACCHINE S.R.L. IT11678
CHINA	AIR LIQUIDE (CHINA) HOLDING CO., LTD. CN10041	ITALY	MEDICASA ITALIA S.P.A. IT10669
CHINA	AIR LIQUIDE (CHINA) R&D CO., LTD. CN10321	ITALY	OXINOLA S.R.L. IT10674
CHINA	AIR LIQUIDE (CHONGQING) CO., LTD. CN10344	ITALY	RIVOGAS COMMERCIALE ITALIA S.R.L. IN FORMA ABBREVIATA "RCI S.R.L." IT11657
CHINA	AIR LIQUIDE (DALATEQI) CO., LTD. CN11312	ITALY	SEPPIC ITALIA IT10415
CHINA	AIR LIQUIDE (DATONG) CO., LTD. CN10339	ITALY	SUPRA CALI SRL IT10668
CHINA	AIR LIQUIDE (DONGGUAN) INDUSTRIAL GAS CO., LTD. CN11076	ITALY	TECNOGAS S.R.L. IT10678
CHINA	AIR LIQUIDE (DONGYING) CO., LTD. CN10338	ITALY	VITALAIRE ITALIA S.P.A. IT10680

jc

Annexe 1 - List of the subsidiaries members of the 2025 International Group Purchase Plan / Liste des filiales France adhérents au PEG et des filiales étrangères adhérentes au PEGI

Entity Country	Entity Company name	Entity Country	Entity Company name
CHINA	AIR LIQUIDE (DONGYING) INDUSTRIAL GASES CO., LTD. CN11191	ITALY	WELDING SARDI S.R.L. IT11739
CHINA	AIR LIQUIDE (GUANGDONG) INDUSTRIAL GAS CO., LTD. CN10337	ITALY	TECNICA DELLA SALDATURA S.R.L.
CHINA	AIR LIQUIDE (GUANGDONG) TRADING CO., LTD. CN10335	JAPAN	AIR LIQUIDE GLOBAL E&C SOLUTIONS JAPAN K.K. JP10598
CHINA	AIR LIQUIDE (HEFEI) CO., LTD. CN10333	JAPAN	AIR LIQUIDE JAPAN G.K. JP10162
CHINA	AIR LIQUIDE (HEFEI) INDUSTRIAL GAS CO., LTD. CN11431	JAPAN	AIR LIQUIDE KOGYO GAS K.K. JP10499
CHINA	AIR LIQUIDE (HUAIAN) CO., LTD. CN10332	JAPAN	AIR LIQUIDE OPERATION K.K. JP10508
CHINA	AIR LIQUIDE (JIASHAN) CO., LTD. CN11485	JAPAN	K.K. AIR LIQUIDE LABORATORIES JP10161
CHINA	AIR LIQUIDE (KUNSHAN) GAS TECHNOLOGY CO., LTD. CN10330	JAPAN	K.K. GENERAL GAS CENTER JP10523
CHINA	AIR LIQUIDE (LIANYUNGANG) CO., LTD. CN10327	JAPAN	KYOTO TEISAN K.K. JP10479
CHINA	AIR LIQUIDE (LIAOYANG) CO., LTD. CN10328	JAPAN	NANIWA SANSO K.K. JP10577
CHINA	AIR LIQUIDE (MIANYANG) CO., LTD. CN11520	JAPAN	TOSHIBA NANOANALYSIS K.K. JP10513
CHINA	AIR LIQUIDE (NANJING) HI-TECH GASES CO., LTD. CN10302	KAZAKHSTAN	AIR LIQUIDE KARABATAN TECH GASES KZ11586
CHINA	AIR LIQUIDE (NANTONG) INDUSTRIAL GASES CO., LTD. CN10324	KAZAKHSTAN	AIR LIQUIDE MUNAY TECH GASES KZ11476
CHINA	AIR LIQUIDE (ORDOS) CO., LTD. CN10323	KOREA, REPUBLIC OF	AIR LIQUIDE ADVANCED MATERIALS KOREA, CO., LTD. KR10050
CHINA	AIR LIQUIDE (QIANJIANG) CO., LTD. CN11313	KOREA, REPUBLIC OF	AIR LIQUIDE KOREA CO. LTD. KR10051
CHINA	AIR LIQUIDE (QINGDAO) NO.2 CO., LTD. CN10197	KOREA, REPUBLIC OF	AIR LIQUIDE SOLUTIONS KOREA L.L.C KR10618
CHINA	AIR LIQUIDE (RIZHAO) CO., LTD. CN10320	KOREA, REPUBLIC OF	LOTTE - AIR LIQUIDE ENER'HY CO., LTD. KR11800
CHINA	AIR LIQUIDE (SHANGHAI PUDONG NEW AREA) CO., LTD. CN10301	KOREA, REPUBLIC OF	VITALAIRE KOREA INC KR10438
CHINA	AIR LIQUIDE (SHANGHAI) COMPRESSED GAS CO., LTD. CN10196	KOREA, REPUBLIC OF	AIR LIQUIDE MARITIME KOREA LTD
CHINA	AIR LIQUIDE (SHANGHAI) GAS CO., LTD. CN10322	KOREA, REPUBLIC OF	AIR LIQUIDE GLOBAL E&C Korea Branch
CHINA	AIR LIQUIDE (SHANGHAI) INDUSTRIAL GAS CO., LTD. CN11794	KUWAIT	SHUAIBA OXYGEN COMPANY KW10933
CHINA	AIR LIQUIDE (SHANGHAI) INTERNATIONAL TRADING CO., LTD. CN10043	LUXEMBURG	L'AIR LIQUIDE LUXEMBOURG LU10821
CHINA	AIR LIQUIDE (SHENZHEN) ELECTRONIC GAS CO., LTD. CN11792	MACAO	CELKI MEDICAL COMPANY (MACAO) LIMITED MO10388
CHINA	AIR LIQUIDE (SHENZHEN) INDUSTRIAL GAS CO., LTD. CN10336	MALAYSIA	AIR LIQUIDE BUSINESS SERVICES SDN BHD MY11397
CHINA	AIR LIQUIDE (TANGSHAN) CO., LTD. CN10317	MALAYSIA	AIR LIQUIDE MALAYSIA SDN BHD MY10226
CHINA	AIR LIQUIDE (TIANJIN) CO., LTD. CN10047	MALAYSIA	CRYOGENIC TANK SERVICES (M) SDN BHD MY11253
CHINA	AIR LIQUIDE (TIANJIN) INDUSTRIAL GAS CO., LTD. CN11524	MALAYSIA	SOUTHERN INDUSTRIAL GAS SDN BHD MY11655
CHINA	AIR LIQUIDE (WEIHAI) CO., LTD. CN10319	MALAYSIA	JJ-LURGI ENGINEERING SDN. BHD. MY10423
CHINA	AIR LIQUIDE (WUHAN) CO., LTD. CN10316	MEXICO	AIR LIQUIDE MEXICO, S. DE R.L. DE C.V. MX10847
CHINA	AIR LIQUIDE (WUHAN) ELECTRONIC GAS CO., LTD. CN11754	MOROCCO	AIR LIQUIDE MAROC MA10621
CHINA	AIR LIQUIDE (WUHAN) HIGH-TECH GAS CO., LTD. CN11546	NETHERLANDS	Vitalaire Nederland BV NL10826
CHINA	AIR LIQUIDE (WUHAN) INDUSTRIAL GAS CO., LTD. CN11388	NETHERLANDS	HATEK LASTECHNIEK B.V. NL11787
CHINA	AIR LIQUIDE (WUXI) INDUSTRIAL GAS CO., LTD. CN10315	NETHERLANDS	AIR LIQUIDE B.V. NL10804
CHINA	AIR LIQUIDE (YAN AN) CO., LTD. CN11278	NETHERLANDS	AIR LIQUIDE INDUSTRIE BV NL10173
CHINA	AIR LIQUIDE (YANGZHOU) CO., LTD. CN10310	NETHERLANDS	CRYO TAINER B.V. NL11478
CHINA	AIR LIQUIDE (YULIN) CO., LTD. CN10312	NETHERLANDS	SCOTT SPECIALTY GASES NETHERLANDS B.V. NL10825
CHINA	AIR LIQUIDE (ZHANGJIAGANG) CO., LTD. CN10308	NETHERLANDS	AIR LIQUIDE ACETYLENE B.V.
CHINA	AIR LIQUIDE (ZHANGJIAGANG) INDUSTRIAL GASES CO., LTD. CN10307	NEW ZEALAND	AIR LIQUIDE NEW ZEALAND LTD NZ10363
CHINA	AIR LIQUIDE (ZHEJIANG) CO., LTD. CN10309	NORWAY	REDO BIOSOLUTIONS AS NO11506
CHINA	AIR LIQUIDE ADVANCED TECHNOLOGIES (CHINA) TRADING CO., LTD. CN11153	NORWAY	NORDICINFO CARE AB SE11180
CHINA	AIR LIQUIDE BIOGAS SOLUTIONS CHINA CO., LTD. CN11781	NORWAY	AIR LIQUIDE NORWAY AS NO10168
CHINA	AIR LIQUIDE CRYOGENICS CHINA SCIENCE (ANHUI) CO., LTD. CN11772	NORWAY	AIR LIQUIDE OFFSHORE AS NO10733
CHINA	AIR LIQUIDE ELECTRONICS MATERIAL (ZHANGJIAGANG) CO., LTD. CN10305	OMAN	AIR LIQUIDE SOHAR INDUSTRIAL GASES LLC OM10907
CHINA	AIR LIQUIDE ELECTRONICS MATERIALS (SICHUAN) CO., LTD. CN11672	PARAGUAY	LA OXIGENA PARAGUAYA S.A. PY10171
CHINA	AIR LIQUIDE GLOBAL E&C SOLUTIONS (YANTAI) CO., LTD. CN11726	PHILIPPINES	AIR LIQUIDE PHILS. INC. PH10458
CHINA	AIR LIQUIDE GLOBAL E&C SOLUTIONS HANGZHOU CO., LTD. CN10046	PHILIPPINES	AIR LIQUIDE PIPELINE UTILITIES SERVICES INC. PH10460
CHINA	AIR LIQUIDE GLOBAL E&C SOLUTIONS SHANGHAI CO., LTD. CN10048	POLAND	AIR LIQUIDE GLOBAL E&C SOLUTIONS POLAND S.A. PL10368
CHINA	AIR LIQUIDE HOUPI HYDROGEN ENERGY EQUIPMENT CO., LTD. CN11673	POLAND	AIR LIQUIDE POLSKA SPOLKA Z OGRANICZONA ODPOWIEDZIALNOSCIA PL10723
CHINA	AIR LIQUIDE INDUSTRIAL GAS (CHONGQING) CO., LTD. CN10343	POLAND	ALKAT SPOLKA Z OGRANICZONA ODPOWIEDZIALNOSCIA PL10726
CHINA	AIR LIQUIDE INDUSTRIAL GAS (NANJING) CO., LTD. CN10325	POLAND	BETAMED SPOLKA AKCYJNA PL11773
CHINA	AIR LIQUIDE INDUSTRY GAS (ORDOS) CO., LTD. CN10331	POLAND	CENTRUM MEDYCZNE APOMED SPOLKA Z OGRANICZONA ODPOWIEDZIALNOSCIA PL11774
CHINA	AIR LIQUIDE SHANGHAI CO., LTD. CN10042	POLAND	NIEPUBLICZNY ZAKLAD OPIEKI ZDROWOTNEJ MEDYK-POZNAN SP. Z O.O. PL11721

jc

Annexe 1 - List of the subsidiaries members of the 2025 International Group Purchase Plan / Liste des filiales France adhérents au PEG et des filiales étrangers adhérentes au PEGI

Entity Country	Entity Company name	Entity Country	Entity Company name
CHINA	AIR LIQUIDE SHENERGY SHANGHAI CHEMICAL INDUSTRY PARK HYDROGEN ENERGY CO.,LTD. (ALSHEN) CN11798	POLAND	VITALAIRE SPOLKA Z OGRANICZONA ODPOWIEDZIALNOSCIA PL10728
CHINA	AIR LIQUIDE TIANJIN BINHAI CO., LTD. CN10318	PORTUGAL	AIR LIQUIDE EUROPE BUSINESS SERVICES (ALEBS), UNIPESSOAL LDA. PT11594
CHINA	AIR LIQUIDE YONGLI TIANJIN CO., LTD. CN10353	PORTUGAL	AIR LIQUIDE MEDICINAL, S.A. PT10684
CHINA	BEIJING HUAYUAN GAS CHEMICAL INDUSTRY CO., LTD CN11531	PORTUGAL	GASOXMED – GASES MEDICINAIS, S.A PT10688
CHINA	BEIJING SHUNANQITE GAS CO.,LTD CN11405	PORTUGAL	SOCIEDADE PORTUGUESA DO AR LIQUIDO "ARLIQUIDO", LDA. PT10175
CHINA	CALGAZ (SHANGHAI) GAS TRADING CO., LTD. CN11100	PORTUGAL	VITALAIRE, S.A. PT10685
CHINA	FOSHAN KODI GAS & CHEMICAL CO., LTD. CN10304	QATAR	GASAL Company (Q.S.C) QA10912
CHINA	HI-TECH GASES (BEIJING) CO., LTD. CN10352	ROMANIA	AIR LIQUIDE ROMANIA RO10619
CHINA	LANGFANG DEVELOPMENT ZONE TANG'AN GAS CO., LTD. CN11592	ROMANIA	S.C. AIR LIQUIDE VITALAIRE ROMANIA S.R.L. RO11229
CHINA	QINGDAO HELI GAS CO., LTD. CN11459	SAUDI ARABIA	VITALAIRE ARABIA LLC SA11514
CHINA	QINGDAO PINGSHUNDA HAZARDOUS PRODUCTS TRANSPORTATION CO., LTD. CN11470	SAUDI ARABIA	AIR LIQUIDE ARABIA LLC SA10976
CHINA	QINGDAO RENHERENEG CO., LTD CN11533	SAUDI ARABIA	PETROBAU SAUDI ARABIA CO. LTD. SA10373
CHINA	QINGDAO XINYAOLI INDUSTRY AND TRADING CO., LTD. CN11472	SAUDI ARABIA	Air Liquide Gulf RHQ LLC SA11818
CHINA	QINGDAO ZUO CHENG MING HONG GAS CO., LTD. CN11582	SINGAPORE	AIR LIQUIDE ADVANCED MATERIALS SINGAPORE PTE. LTD. SG11710
CHINA	SEPPIC (SHANGHAI) CHEMICAL SPECIALITIES CO. LTD CN10437	SINGAPORE	AIR LIQUIDE GLOBAL E&C SOLUTIONS SINGAPORE PTE. LTD. SG10179
CHINA	SHANGHAI KELING TRANSPORTATION CO., LTD. CN11793	SINGAPORE	AIR LIQUIDE INDUSTRIAL SERVICES PTE LTD SG10271
CHINA	SHENYANG TEISAN AIR LIQUIDE CO., LTD. CN10044	SINGAPORE	AIR LIQUIDE SINGAPORE PRIVATE LIMITED SG10445
CHINA	TIANJIN HONGPENGTAI INDUSTRIAL GAS CO., LTD. CN11782	SINGAPORE	ALIZENT SINGAPORE PTE. LTD. SG11631
CHINA	TIANJIN JI COUNTY ZHONGXING GAS CO., LTD. CN11578	SINGAPORE	CALGAZ INTERNATIONAL LLC US11096
CHINA	WUHAN HUA'ERWEN INDUSTRIAL CO., LTD. CN11550	SOUTH AFRICA	AIR LIQUIDE (PTY) LTD ZA10004
CHINA	WUHAN HUAXING INDUSTRY TECHNOLOGY CO., LTD. CN11074	SOUTH AFRICA	AIR LIQUIDE GLOBAL E&C SOLUTIONS SOUTH AFRICA (PTY) LTD. ZA10296
CHINA	WUHAN JIANGCHE SHENGXINHE INDUSTRY TECHNOLOGY CO., LTD CN11445	SOUTH AFRICA	AIR LIQUIDE HEALTHCARE (PTY) LTD ZA10918
CHINA	ZHENJIANG OXYGEN LIMITED LIABILITY COMPANY CN11728	SOUTH AFRICA	AIR LIQUIDE LARGE INDUSTRIES (PTY) LTD ZA10932
CHINA	HUANGSHI JIFENG INDUSTRIAL GAS COMPANY LTD CN11838	SOUTH AFRICA	AIR LIQUIDE LARGE INDUSTRIES SOUTH AFRICA (PTY) LTD ZA11727
CHINA	SHANGHAI CHEMICAL INDUSTRY PAR INDUSTRIAL GASES CO., LTD. CN10351	SOUTH AFRICA	CONTINUOUS OXYGEN SUPPLIES (PTY) LTD ZA10921
CHINA	JIANGSU LVJINFENG HUANNENG TECHNOLOGY CO., LTD.	SPAIN	AIR LIQUIDE HEALTHCARE ESPAÑA, S.L. (HOMECARE) ES10689
CHINA	AIR LIQUIDE - MPCC GASES CO., LTD. CN10354	SPAIN	AIR LIQUIDE HEALTHCARE INTERNATIONAL SERVICES & TECHNOLOGY SPAIN, S.L.U (ALHIST SPAIN) ES11165
CHINA	AIR LIQUIDE - TPCC GASES CO., LTD. CN10350	SPAIN	AIR LIQUIDE IBÉRICA DE GASES, S.L.U. ES10062
CHINA	AIR LIQUIDE BYPC GASES CO., LTD. CN11489	SPAIN	AL AIR LIQUIDE ESPAÑA, S.A. ES10061
CHINA	Hangzhou Fuyang Lushan Logistics Co., Ltd. CN11913	SPAIN	ALIZENT SPAIN SL ES11262
CHINA	Tonglu Yishun Gas Co., Ltd. CN11912	SPAIN	AR COMERCIAL DE GASOS, S.L.U. ES10706
CHINA	Zhejiang Tongyi Hydrogen Energy Co., Ltd. CN11911	SPAIN	CARE4CHRONICS SL ES10707
CHINA	Hangzhou Tongyi Gas Research Institute Co., Ltd. CN11910	SPAIN	JAIME REY E HIJOS S.L.U
CHINA	Yangzhou Chuangxin Industrial Gas Co., Ltd.	SWEDEN	REDO BIOSOLUTIONS AB SE11386
CHINA	Yangzhou Chuanglai Transportation Co., Ltd.	SWEDEN	NORDICINFU CARE AB SE11180
COLOMBIA	AIR LIQUIDE COLOMBIA S.A.S. CO11192	SWEDEN	AIR LIQUIDE GAS AB SE10731
COLOMBIA	AIR LIQUIDE COLOMBIA ZONA FRANCA S.A.S. CO11193	SWEDEN	REHABHOTELLET STHLM AB
DENMARK	NORDICINFU CARE AB SE11180	SWEDEN	REDO SÄVSJÖ AB (EX SÄVSJÖ BIOGAS AB)
DENMARK	AIR LIQUIDE DANMARK A/S DK10057	SWITZERLAND	CARBAGAS AG CH10200
DOMINICAN REPUBLIC	AIR LIQUIDE DOMINICANA S.A.S. DO10059	SWITZERLAND	VITALAIRE SCHWEIZ AG CH11532
EGYPT	AIR LIQUIDE ALEXANDRIA FOR MEDICAL AND INDUSTRIAL GASES (S.A.E) EG10931	TAIWAN	AIR LIQUIDE ELECTRONICS SYSTEMS ASIA LTD. TW10181
EGYPT	AIR LIQUIDE FOR TRADING EG10929	TAIWAN	AIR LIQUIDE FAR EASTERN LTD TW10182
EGYPT	AIR LIQUIDE MISR SAE EG10924	TAIWAN	AIR LIQUIDE MATERIALS INNOVATION & SERVICES TAIWAN CO., LTD. TW11786
EGYPT	AIR LIQUIDE SOUKHNA FOR INDUSTRIAL GASES SAE EG10928	TAIWAN	BALAZS ASIA CO., LTD. TW11528
EGYPT	VITALAIR EGYPT EG10930	TAIWAN	VITALAIRE TAIWAN CO., LTD. TW11117
ESWATINI	SWAZI GASES (PROPRIETARY) LIMITED SZ11088	THAILAND	AIR LIQUIDE (THAILAND) LTD. TH10465
FINLAND	NORDICINFU CARE AB SE11180	TUNISIA	AIR LIQUIDE SPECNA TN10943
FINLAND	AIR LIQUIDE FINLAND OY FI10067	TUNISIA	AIR LIQUIDE TUNISIE SERVICES TN10944
FRANCE	L'AIR LIQUIDE, SOCIÉTÉ ANONYME POUR L'ETUDE ET L'EXPLOITATION DES PROCÉDÉS GEORGES CLAUDE FR10000	TUNISIA	AIR LIQUIDE TUNISIE TN10186
FRANCE	AIR LIQUIDE ADVANCED TECHNOLOGIES FR10074	TUNISIA	VITALAIRE SARL TN10942
FRANCE	AIR LIQUIDE BIOGAS INTERNATIONAL FR11564	TURKEY	AIR LIQUIDE GAZ SAN. VE TIC A.S. TR10763
FRANCE	AIR LIQUIDE CO2 EUROPE FR10408	UNITED ARAB EMIRATES	AIR LIQUIDE GLOBAL HELIUM FZE AE10999

jc

Annexe 1 - List of the subsidiaries members of the 2025 International Group Purchase Plan / Liste des filiales France adhérents au PEG et des filiales étrangères adhérentes au PEGI

Entity Country	Entity Company name	Entity Country	Entity Company name
FRANCE	AIR LIQUIDE CRYOGENIC SERVICES FR10075	UNITED ARAB EMIRATES	AIR LIQUIDE MIDDLE EAST & INDIA HOLDING LLC AE11778
FRANCE	AIR LIQUIDE ELECTRONICS SYSTEMS FR10100	UNITED ARAB EMIRATES	AIR LIQUIDE MIDDLE EAST MANUFACTURING RMC FZC AE10430
FRANCE	AIR LIQUIDE SANTE DOMICILE (ALSD) FR10279	UNITED ARAB EMIRATES	AIR LIQUIDE MIDDLE EAST AND NORTH AFRICA L.L.C-FZ
FRANCE	AIR LIQUIDE FRANCE INDUSTRIE FR10087	UNITED KINGDOM	AIR LIQUIDE ADVANCED BUSINESS AND TECHNOLOGIES UK LIMITED GB11446
FRANCE	AIR LIQUIDE GLOBAL E&C SOLUTIONS FRANCE FR10078	UNITED KINGDOM	AIR LIQUIDE HEALTHCARE LIMITED GB10711
FRANCE	AIR LIQUIDE HEALTHCARE INTERNATIONAL SERVICES & TECHNOLOGY FR10614	UNITED KINGDOM	AIR LIQUIDE OIL AND GAS LIMITED GB10714
FRANCE	AIR LIQUIDE INVESTISSEMENTS D'AVENIR ET DE DÉMONSTRATION FR10089	UNITED KINGDOM	AIR LIQUIDE UK LIMITED GB10193
FRANCE	AIR LIQUIDE IT FR10088	UNITED KINGDOM	ALIZENT UK LIMITED GB11373
FRANCE	AIR LIQUIDE MARITIME SAS FR10099	UNITED KINGDOM	CALGAZ LTD GB10730
FRANCE	AIR LIQUIDE MEDICAL SYSTEMS SA FR10295	UNITED KINGDOM	ENERGAS LIMITED GB10717
FRANCE	AIR LIQUIDE SANTE FRANCE FR10092	UNITED KINGDOM	NORTHWICK POWER LIMITED GB11776
FRANCE	AIR LIQUIDE SANTE INTERNATIONAL FR10093	UNITED STATES OF AMERICA	AIR LIQUIDE ADVANCED MATERIALS INC. US10793
FRANCE	AIR LIQUIDE SERVICES PARTAGES FR10081	UNITED STATES OF AMERICA	AIR LIQUIDE ADVANCED TECHNOLOGIES U.S. LLC US10786
FRANCE	ALIZENT INTERNATIONAL FR10072	UNITED STATES OF AMERICA	AIR LIQUIDE ELECTRONICS U.S. LP US10782
FRANCE	AZOTE SERVICES FR10392	UNITED STATES OF AMERICA	AIR LIQUIDE GLOBAL E&C SOLUTIONS US INC. US10377
FRANCE	CALIATYS FR11269	UNITED STATES OF AMERICA	AIR LIQUIDE HELIUM AMERICA, INC. US10790
FRANCE	CRYOLOR FR10096	UNITED STATES OF AMERICA	AIR LIQUIDE HYDROGEN ENERGY U.S. LLC US11573
FRANCE	CRYOTAINER FRANCE FR11481	UNITED STATES OF AMERICA	AIR LIQUIDE LARGE INDUSTRIES U.S. LP US11084
FRANCE	DINNO SANTE FR10278	UNITED STATES OF AMERICA	AIR LIQUIDE USA LLC US10791
FRANCE	EOVE FR11544	UNITED STATES OF AMERICA	AIRGAS NITROGEN SERVICES, LLC US11094
FRANCE	EXSYN FR10997	UNITED STATES OF AMERICA	AIRGAS SAFETY, INC. US11344
FRANCE	INOSYSTEMS FR11568	UNITED STATES OF AMERICA	AIRGAS SPECIALTY PRODUCTS, INC. US11378
FRANCE	MEDITOR FR11440	UNITED STATES OF AMERICA	AIRGAS THERAPEUTICS, LLC US11769
FRANCE	PHARMA DOM FR10277	UNITED STATES OF AMERICA	AIRGAS USA, LLC US11345
FRANCE	SOCIETE D'EXPLOITATION DE PRODUITS POUR LES INDUSTRIES CHIMIQUES (SEPPIC) FR10412	UNITED STATES OF AMERICA	AIRGAS, INC. US11335
FRANCE	TECHNOLOGIES HOSPITALIERES VAL DE SEINE FR10605	UNITED STATES OF AMERICA	AMERICAN AIR LIQUIDE INC. US10064
FRANCE	TECHNOLOGIES HOSPITALIERES GRAND OUEST FR10603	UNITED STATES OF AMERICA	HYDROGEN DISTRIBUTION SERVICES LLC US11658
FRANCE	TECHNOLOGIES HOSPITALIERES NORD EST FR10607	UNITED STATES OF AMERICA	NITROUS OXIDE CORP. US11365
FRANCE	TECHNOLOGIES HOSPITALIERES CENTRE EST FR10610	UNITED STATES OF AMERICA	RED-D-ARC INC. US11342
FRANCE	VITALAIRE FR10276	UNITED STATES OF AMERICA	SEPPIC INC US10436
FRANCE	L'AIR LIQUIDE, SOCIÉTÉ ANONYME POUR L'ÉTUDE ET L'EXPLOITATION DES PROCÉDÉS GEORGES CLAUDE FR10000	URUGUAY	AIR LIQUIDE URUGUAY S.A. UY10205
FRANCE (FRENCH GUIANA)	AIR LIQUIDE SPATIAL GUYANE GF10149		
FRANCE (GUADELOUPE)	SEPRODOM ANTILLES GP10585		
FRANCE (MARTINIQUE)	AIR LIQUIDE ANTILLES GUYANE MQ10165		
FRANCE (MAYOTTE)	SEPRODOM MAYOTTE YT10586		
FRANCE (REUNION)	AIR LIQUIDE REUNION RE10177		
FRANCE (REUNION)	SEPRODOM REUNION RE10584		

jc

ANNEXE 2- Nature des prestations et frais pris en charge

La contribution minimale de chacune des sociétés adhérentes au Plan consiste en la prise en charge des frais afférents aux opérations suivantes :

- l'ouverture du compte du bénéficiaire ;
- les frais afférents à un versement annuel du salarié ;
- l'établissement et l'envoi des relevés d'opérations (versements, rachats de part de FCPE, cession d'actions)
- l'établissement et l'envoi du relevé annuel de situation ;
- l'ensemble des rachats de parts de FCPE à l'échéance et ceux qui sont effectués dans le cadre des cas de déblocage anticipés prévus aux articles R. 3324-22 et R. 3334-4 du Code du travail français à condition qu'ils soient effectués par virement sur le compte du salarié ;
- l'accès des salariés aux outils télématiques les informant sur leurs comptes



ANNEXE 3- Liste des supports de placement

Conformément aux dispositions de l'article R. 3332-1 du Code du travail français, la présente annexe a pour but de regrouper les critères de choix et la liste des instruments de placement ainsi que la notice d'information du Fonds Commun de Placement d'Entreprise (FCPE) existant au sein du Plan.

Placements disponibles au sein du PEGI :

- détention d'actions Air Liquide sous la forme nominative dans les registres de la société L'Air Liquide à la suite d'une souscription d'actions Air Liquide dans le cadre d'une augmentation de capital réservée aux Bénéficiaire et/ou d'une acquisition d'actions Air Liquide par cession d'actions existantes réservée aux Bénéficiaires.
- lors de l'augmentation de capital de 2005, les salariés de certaines Sociétés Adhérentes avaient la possibilité de souscrire à l'augmentation de capital via un FCPE investi en actions de la Société L'AIR LIQUIDE S.A.. Ledit FCPE n'est désormais plus ouvert aux versements des Bénéficiaires.

FCPE « AIR LIQUIDE EPARGNE »

Ce FCPE qui permettait à certains salariés d'investir leurs avoirs sur un support investi en titres AIR LIQUIDE, suit les variations boursières de l'action Air Liquide. Il est recommandé aux salariés attirés par une gestion actions avec un risque marqué, dans une perspective de placement à long terme et sans contrainte de date précise de remboursement de la valeur des parts du fonds.

Il n'est désormais plus ouvert aux versements des Bénéficiaires.

N° Code de l'A.M.F :	990000060009
Forme juridique :	Fonds Commun de Placement d'Entreprise
Date d'agrément :	18 Mars 1994
Société de gestion :	Federis Gestion d'Actifs- 30 rue de la Victoire 75009 Paris.
Classification AMF:	« FCPE investis en titres cotés de l'entreprise ».
Orientation de gestion :	Le FCPE est investi en actions cotées Air Liquide et suivra la performance à la hausse comme à la baisse de l'action Air Liquide. L'actif du FCPE est investi à [98]% minimum en actions Air Liquide, avec l'objectif d'un investissement à 100% en actions Air Liquide, le solde, le cas échéant, étant investi en OPCVM Monétaires.
Objectif de placement :	rechercher une valorisation à long terme du capital
Risque :	① ② ③ ④ ⑤
Durée de placement recommandé:	> 5 ans (<i>l'attention du souscripteur est attirée sur le fait que ses avoirs sont indisponibles pendant 5 ans minimum, sauf cas de déblocage anticipé</i>)



Annexe 4 : Mise à jour du règlement du Plan

- **Mise à jour de mai 2013**

Afin de tenir compte de la modification de la loi française, le nombre de salariés mentionné au second paragraphe de l'article IV du règlement du Plan est de 250 et non plus de 100.

- **Mise à jour de juillet 2021**

Le décret n° 2020-683 du 4 juin 2020 a ajouté un nouveau cas de déblocage anticipé à la liste des cas de déblocage anticipés des plans d'épargne.

Il est donc inséré un article 3 bis au sein de l'article IX du Plan d'épargne Groupe International du personnel du groupe Air Liquide, rédigé comme suit :

« 3 bis. Les violences commises contre l'intéressé par son conjoint, son concubin ou son partenaire lié par un pacte civil de solidarité, ou son ancien conjoint, concubin ou partenaire :

- a) Soit lorsqu'une ordonnance de protection est délivrée au profit de l'intéressé par le juge aux affaires familiales en application de l'article 515-9 du code civil ;
- b) Soit lorsque les faits relèvent de l'article 132-80 du code pénal et donnent lieu à une alternative aux poursuites, à une composition pénale, à l'ouverture d'une information par le procureur de la République, à la saisine du tribunal correctionnel par le procureur de la République ou le juge d'instruction, à une mise en examen ou à une condamnation pénale, même non définitive ; »

Ce cas fait partie des cas de déblocage anticipés pour lesquels la demande de déblocage peut être faite à tout moment.

